

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-251 du 8 novembre 2010 portant délégation de signature  
à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030977S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;  
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2007-239 du 24 septembre 2007 modifiée portant délégation de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2010-248 du 8 novembre 2010 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 5 de la décision DG n° 2007-239 du 24 septembre 2007 susvisée est modifié comme suit :  
« Art. 5. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. LECHAT (Philippe), délégation est donnée à M. GARDETTE (Jean), chef du département de l'évaluation thérapeutique des demandes d'AMM, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, les convocations individuelles et collectives valant ordre de mission, nécessaires au fonctionnement des commissions, des groupes d'experts et groupes de travail dont le secrétariat est assuré par le département. »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Fait à Saint-Denis, le 8 novembre 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT